

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents	En
au CA	exercice
93	93

PRESENTS	67
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	9
ABSENTS	14

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SEANCE DU LUNDI 6 JUILLET 2026Date de la Convocation

30 JUIN 2026

Date d’Affichage

30 JUIN 2026

L’an deux mille vingt-six, le lundi six juillet à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans les locaux de la Communauté d’agglomération, 10 Route de Téco - 81600 Téco, sous la présidence de Monsieur Christophe GOURMANEL, Président.

Présents : Mesdames et Messieurs, Richard ANGOSTO, Eric BEILLEVAIRE, Joëlle BERTHOMIEU, Henri BES, Bertrand BOUYSSIE, Sébastien BRAYLE, Evelyne BRETAGNE, Pascal BUSCAIL, Michel CARIVEN, Gabrielle CASTAGNÉ-BARDI, Jean-Luc CATHALAU, Sébastien CHARRUYER, Jennifer CHEVALIER, Robert CINQ, Boris CORTIJOS, Solange COSTES, Céu DA COSTA, Sylvie DA SILVA, Alex DE NARDI, Bernard EGUILUZ, Nathalie ETIENNE, Laurent ESTRADA, Fabien FENESTRE, Guillaume GAIRIN, Patrice GAUSSERAND, Xavier GAY, Frédéric GLAUDIS, Christophe GOURMANEL, Marie GRANEL, Gwenaël GRANGER, Christophe HERIN, Hervé JEANJACQUES, François JONGBLOËT, Louisa KAOUANE, Jean-Claude LABORIE, Jean-Paul LALANDE, Patrice LAPEYRE, Maryline LHERM, Elisabeth LOYER, Michel MALGOUYRES, Dominique MARIE, Thierry MARTIN, Marie-Claire MATE, Danièle MAXIMILIEN, Jean-Marc MOLLE, Francis MONSARRAT, Marie MONTELS, Antony MOUSSU, Stéphanie NADAÏ-PUECH, Ludivine PAYA, Pascale PUIBASSET, Philippe RETHORE, Daniel RIBES, Pascal ROBERT-COLS, Paul SALVADOR, Vincent TERRASSIE, Martine TERRIER, Jean-Brice TERZIEFF, Clément THOUY, Lara TREGAN, Isabelle VAURS, Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Benjamin VERDEIL, François VERGNES, Béatrice VICENTE, Jonathan VIDAL, Francis YECHE

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Lucie DUCOS à Didier KLEIBER, Bernard FERRET à Francine DANEL, Patrick LAGASSE à Jacques AUDIBERT

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ à Stéphanie NADAÏ-PUECH, Jean-Luc BASTIE à Ludivine PAYA, Claire BATAILLER à Mickaël VEIGA DIAS COELHO, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Julien BACOU à Boris CORTIJOS, Daniel BREIL à Michel CARIVEN, Max ESCAFFRE à François JONGBLOET, Nicolas GERAUD à Christophe GOURMANEL, Fabienne MOLINIER à Daniel RIBES

Absents/Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, Laurent ALBERGE, Jérémy BOMPART, Thomas DOMENECH, François FABRE, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christian LONQUEU, Anne MILLET, Régine MOULIADE, Peggy NOUVIALE, Alain PLANTADE, Benoît TRAGNÉ, Gilles TURLAN

Secrétaire de séance : Madame Pascale PUIBASSET

N°183_2026

ACTES : 8.8.4

OBJET DE LA DELIBERATION : 13- Aménagement du tronçon n°2 de la liaison cyclable entre les communes de Graulhet et de Briatexte - Présentation et modalités de financement

Exposé des motifs

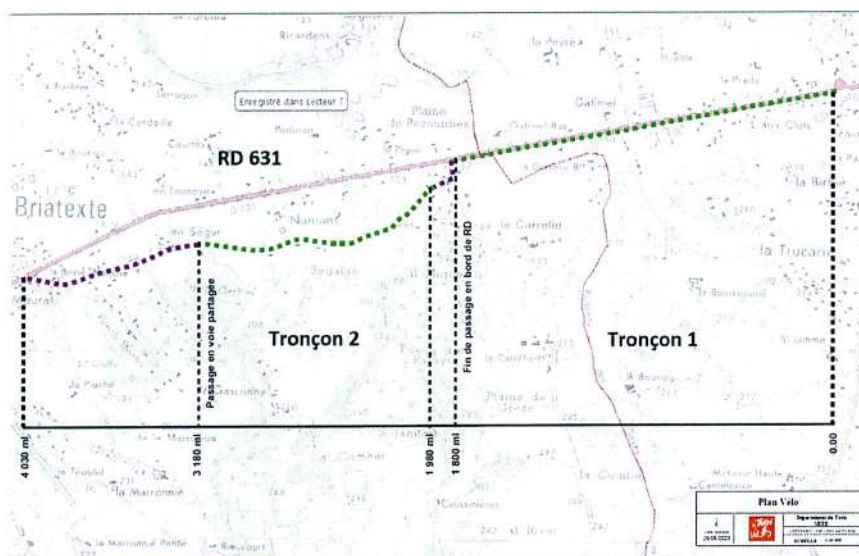
La Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet et le Département du Tarn mettent en œuvre respectivement le Plan vélo communautaire, adopté en avril 2023, et le Plan « Tarn à vélo », adopté en juillet 2020.

A ce titre, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet, le Département du Tarn et la commune de Briatexte portent conjointement le projet de développement d'une liaison cyclable entre les communes de Graulhet et de Briatexte.

L'objectif de cet aménagement cyclable est de proposer un itinéraire sécurisé entre le centre-bourg de Briatexte et l'entrée de ville de Graulhet. Ce projet de liaison cyclable démarre un peu avant le giratoire de la D631 à Graulhet et se termine à l'intersection du chemin de la Borie Basse et de la D631 à Briatexte. D'une longueur totale d'environ 4 kilomètres, cette liaison permettra de favoriser les déplacements pendulaires entre les deux pôles urbains. A terme, elle viendra se raccorder au chemin des Droits de l'Homme, voie verte reliant Albi et Castres.

Compte tenu du trafic routier important sur la RD631, et de la présence de nombreux poids lourds chaque jour, les études réalisées ont conduit à privilégier un aménagement cyclable combinant une voie verte le long de la route départementale sur sa première partie et un itinéraire empruntant des chemins ruraux et voies communales sur sa seconde partie, afin de garantir des conditions de déplacement sécurisées.

Le projet est composé de deux tronçons :



Itinéraire cyclable sécurisé entre Graulhet et Briatexte

- : Voie verte / Aménagement sécurisé séparé de la circulation automobile
- : Itinéraire jalonné / Marquage au sol, partage de l'espace avec la circulation automobile

Le **tronçon n°1**, d'une longueur d'environ 2 kilomètres, est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département du Tarn le long de la RD631, entre le panneau d'entrée d'agglomération de Graulhet (giratoire situé à l'intersection de la route de Lavaur et l'Avenue Georges Doga) et la limite communale, au niveau du chemin de la Carrelie. Il consiste en la création d'une voie verte avec une emprise disponible entre les alignements d'arbres existants et les propriétés privées permettant la réalisation d'un aménagement d'une largeur de 2,50 mètres. Les travaux ont été engagés par le Département du Tarn au début du mois de mai 2026 pour une durée prévisionnelle d'environ 5 mois.

Le **tronçon n°2**, d'une longueur d'environ 2 kilomètres, est réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet. Il débute au niveau du chemin de la Carrelie, sur la commune de Briatexte et emprunte des chemins ruraux et voies communales afin d'éviter la traversée de la RD631. Il comprend environ un kilomètre de voie verte et un kilomètre de voie partagée. Sa réalisation nécessite la création d'une passerelle d'environ 30 mètres de longueur permettant le franchissement du ruisseau du Rivet. Les travaux de cette section sont prévus à l'issue de l'achèvement du tronçon n°1, soit un démarrage des travaux avant la fin de l'année 2026.

Le financement du tronçon n°2 est assuré par la Communauté d'agglomération avec le soutien financier du Département du Tarn et de la commune de Briatexte, conformément au plan de financement prévisionnel présenté ci-après. Les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation du projet sont également intégrées à cette opération.

Enfin, l'entretien de l'ensemble de l'itinéraire cyclable Graulhet-Briatexte sera assuré par le Département du Tarn, dans le cadre du Plan vélo départemental, selon les modalités qui seront définies par convention avec la collectivité concernée.

Il se propose d'adopter la délibération présente et de valider la signature :

- D'une convention financière, dont le projet est annexé à la présente délibération, sera établie entre la Communauté d'agglomération et le Département du Tarn pour fixer le cadre du subventionnement du Département du Tarn dans le cadre de ce projet ;
- D'une convention de transfert temporaire de maitrise d'ouvrage entre la Communauté d'agglomération et la commune de Briatexte, dont le projet est annexé à la présente délibération, sera signée afin que l'agglomération puisse réaliser les travaux sur la voirie communale.

Le coût prévisionnel global de l'opération sur le tronçon 2 dont la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet est maitre d'ouvrage est estimé à **658 000€ HT**. Il convient de déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds verts, de la Région et du Département du Tarn.

Le coût de l'opération et le plan de financement prévisionnel se présentent comme suit :

Dépenses	Coût € H.T.	Recettes	Montant	Taux
TRAVAUX				
Acquisitions foncières	10 000,00	Etat (Fonds verts)	136 500,00	21%
Création d'un aménagement cyclable	640 000,00	Région (Plan régional vélo)	39 000,00	6%
Suivi des travaux	8 000,00	Département du Tarn (Plan vélo)	344 500,00	53%
TOTAL TRAVAUX	658 000,00	TOTAL SUBVENTIONS (sur 650 000€ éligibles)	520 000,00	
DEPENSES ELIGIBLES AUX SUBVENTIONS	650 000,00	Autofinancement	138 000,00	20%
		Dont commune Briatexte (20%)	27 600,00	
		Dont agglomération (80%)	110 400,00	

Le Conseil de Communauté,

Ouï cet exposé,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 relatif à la modification des statuts de la Communauté d'agglomération et notamment l'article 6.1.2 sur l'organisation de la compétence Mobilité,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 3 avril 2023 approuvant le schéma directeur cyclable communautaire,
Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération du 8 juillet 2024 révisant le schéma directeur cyclable communautaire et validant la trame de la convention de transfert temporaire de maitrise d'ouvrage,
Vu le Règlement d'intervention financière du Plan vélo communautaire,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés :

- **approuve** le projet pour un coût prévisionnel de **658 000 € H.T** et les modalités de financement de l'opération présentées ci-dessus,
- **dit que** les crédits sont inscrits au budget Mobilité 2026,
- **approuver** les deux projets de convention annexés à la présente délibération,
- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente délibération.

Vote Pour : 61

Vote Contre : 3 (Solange COSTES, Hervé JEANJACQUES, Jonathan VIDAL)

Abstention : 15 (Jacques AUDIBERT, Jean-Luc BASTIE ayant donné pouvoir à Ludivine PAYA, Sophie BOUVIER-BELLEVILLE ayant donné pouvoir à Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Daniel BREIL ayant donné pouvoir à Michel CARIVEN, Evelyne BRETAGNE, Gabrielle CASTAGNE-BARDI, Michel CARIVEN, Bernard EGUILUZ, Max ESCAFFRE ayant donné pouvoir à François JONGBLOET, Marie GRANEL, François JONGBLOET, Patrice LAPEYRE, Michel MALGOUYRES, Jean-Paul LALANDE, Ludivine PAYA)

Non-participation au vote : 0

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **17 JUIL. 2026**

- publication - mise en ligne

Le **17 JUIL. 2026**

et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,

 **Gaillac-Graulhet**
AGGLOMÉRATION
entre vignoble et pastides


La Secrétaire de séance,
Pascale PUIBASSET



Le Président,
Christophe GOURMANEL